Mercredi 14 Juin 2023.

Jeudi 15 Juin 2023

Vendredi 16 Juin 2023

Lundi 19 Juin 2023.

Mardi 20 Juin 2023.

Mercredi 21 Juin 2023

De: JPA Gmail <[redacted]>
Envoyé: mercredi 21 juin 2023 09:39
À: PLU
Objet: Ancien site EDF de la ville / 15, rue V.Drouet - 15, rue V.Baltard
Pièces jointes: Courrier Enquête publique 77410 .pdf

A l'attention de Madame Nicole Soilly
Commissaire Enquêteur
Enquête publique / Révision du Plan Local d'Urbanisme
Hôtel de Ville - allée André Benoist / 77410 Claye-Souilly

Madame,

Suite à l'entretien que vous m'avez accordé en Mairie lors de la permanence du 10 juin, veuillez trouver en pièce jointe, mes observations et propositions concernant le site référencé en objet.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes meilleures salutations.

J-P ALCOUFFE / +[redacted]
[redacted]

Jean-Pierre Alcouffe,
[redacted]

A l'attention de Madame Nicole Soilly,
Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville, allée André Benoist
77410 Claye-Souilly

Claye-Souilly, le 10 juin 2023,

Madame le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur le projet arrêté de révision du plan local d'urbanisme de la ville de Claye-Souilly, je vous sollicite en tant que propriétaire de l'ancien site EDF de la ville, situé au 15 rue Victor Drouet / 15 rue Victor Baltard, unité foncière cadastrée BB21 et BC28 d'une superficie totale de 19229 m2, classée en zone UB.

Le modificatif de PLU en cours de révision prévoit un nouveau classement de ce foncier en zone UE, à destination d' **"Equipements d'intérêt collectif et services publics"**.

Dans les perspectives de la reconversion du site, ce classement reste trop spécifique pour envisager un projet soutenable en fonction de l'orientation qui a déjà été prioritairement envisagée en Pôle Santé / Soins / Bien-être.

Les candidats potentiellement susceptibles de satisfaire cette orientation ont besoin d'accéder à des destinations connexes pour équilibrer leur projet.

La destination **"Commerce et activité de service"** leur est nécessaire en sous-destinations suivantes:
-"Artisanat et commerce de détail", pour permettre l'intégration de commerces de service à la personne et commerces de proximité,
-"Restauration", pour permettre l'autonomie et la synergie entre les différentes unités présentes sur site,
-"Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle", pour permettre l'intégration d'un pôle administratif de prestataires de services.

La destination **"Habitation"** leur est tout autant indispensable en sous-destination "Hébergement" d'une part, pour permettre l'intégration d'une résidence sénior et/ou d'un Ehpad en synergie avec le Pôle Santé et en sous-destination "Logement" d'autre part, pour permettre des constructions à usage d'habitation en logements intermédiaires, prioritairement destinés au gardiennage, au fonctionnement ou à la direction des établissements.

En synthèse, le classement de base en zone UE s'avérant trop restrictif, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ma demande d'ouvertures en destinations et sous-destinations, telles qu'exposées ci-avant et nécessaires à l'aboutissement de la reconversion de ce site, dans l'orientation projetée en Pôle Santé / Soins / Bien être.

Veuillez agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

J-P ALCOUFFE / [redacted]
[redacted]